Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

NOTE DE PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

La préparation de ce budget primitif 2017 se présente sous les mêmes auspices que celle des années précédentes : un enchaînement de réformes, une dette nationale qui continue d'augmenter, des regroupements territoriaux effectifs, et de manière générale un manque de clarté et de lisibilité rendant toute anticipation complexe. C'est dans ce contexte aujourd'hui habituel que les communes et les intercommunalités doivent maintenir un niveau satisfaisant de services aux publics et poursuivre leurs investissements.

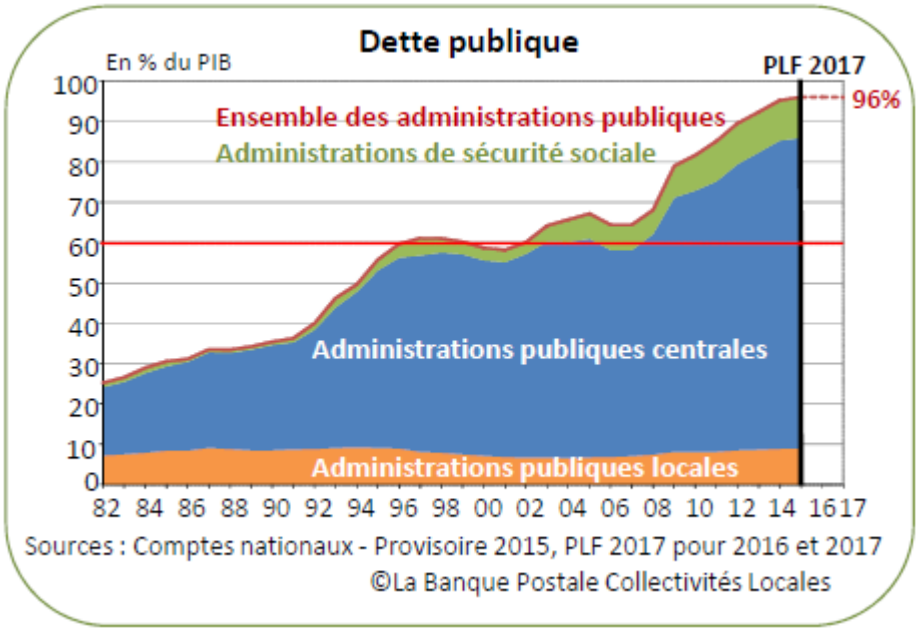
Ainsi ce rapport sur les orientations budgétaires de l'année 2017, aura-t-il des airs de déjà entendu.

Les principaux indicateurs de l'économie française, augurent cette année encore, des difficultés auxquelles il faut faire face :

CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

LA DETTE

- un niveau d'endettement public à 96 % du PIB légèrement inférieur à celui annoncé lors de la préparation du BP 2016 (96,9% du PIB)



Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

LES DEFICITS

Un effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui s'accentuera et l'autofinancement des collectivités locales connaitra un nouveau repli avec notamment la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et le renforcement des péréquations.

Pour autant, il convient d'aller de l'avant et de faire face aux turbulences budgétaires subies et aux incidences liées aux nouveaux regroupements intercommunaux dont nous ne maitrisons pas encore l'ensemble des effets, notamment sur les dotations de l'Etat (DGF, dotations de péréquation)

Notre intercommunalité s'est imposée un pilotage rigoureux et permanent de la dépense publique, mais aussi d'optimisation des ressources qui se solde cette année encore par un excédent de plus de 3,3M€. Dans cette optique, une revue complète des politiques publiques a été réalisée et une gouvernance rénovée est en place (réorganisation interne des services ; objectifs de mandature, développement du territoire et investissements structurants et productifs ; performance publique).

Aussi, depuis 2016, les budgets de fonctionnement sont impactés par ces nouvelles mesures de mandature.

LA CROISSANCE

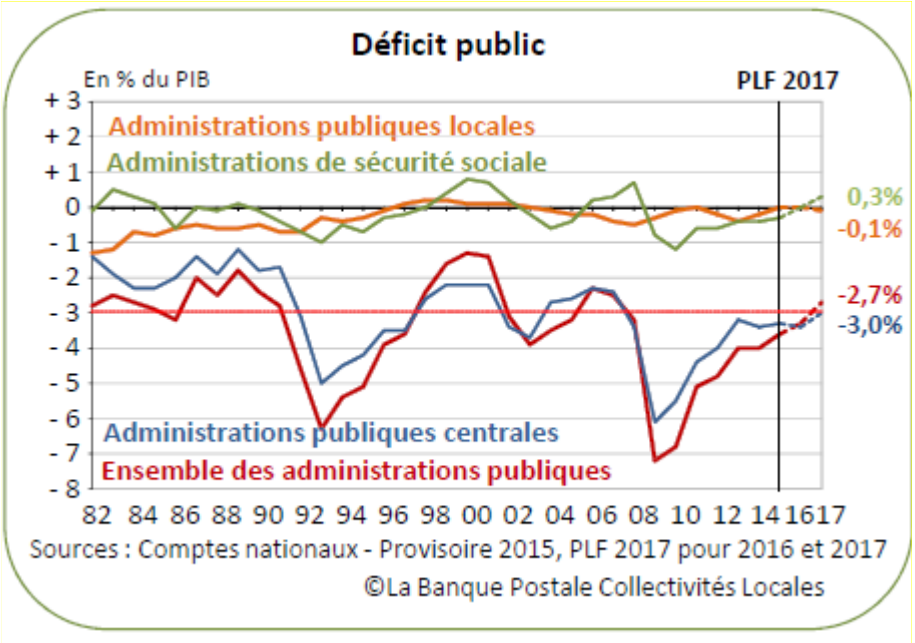
L'Insee a mis à jour ses Comptes nationaux annuels lundi 5 septembre, tenant compte de nouvelles données de la sécurité sociale. Le déficit français pour 2015, est finalement revu à la baisse. Il atteint 3,5 % du PIB, soit une baisse de près d'un milliard d'euros par rapport aux dernières estimations.

Rappelons que le gouvernement espère atteindre 3,3 % du PIB en 2016 et 2,7 % en 2017. Si le premier parait réaliste, le second « a un risque élevé de ne pas être atteint » selon la Cour des comptes, qui souligne les nombreuses nouvelles dépenses annoncées par le gouvernement.
Dans son dernier "Point de conjoncture", publié mardi 4 octobre, l'Insee a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2016. Estimée jusqu'ici à 1,5 %, elle devrait finalement atteindre "à peine 1,3 %".
Ces chiffres sont intervenus quelques jours seulement après la présentation, par Bercy, du projet de loi de finances (PLF) pour 2017. Le texte dévoilé par le ministère de l'Économie et des Finances, tablait sur une hypothèse de croissance de 1,5 % en 2016 et en 2017. Ces chiffres s'avéraient déjà plus élevés que la plupart des estimations : le Haut conseil des finances publiques (HCFP) avait ainsi jugé le scénario de croissance retenu par le gouvernement "optimiste" et "tendant à s'écarter du principe de prudence en matière de finances publiques".

Toujours dans l'hypothèse d'une croissance de 1,5 % en 2016 et 2017, la dette française atteindrait tout de même 96 % du PIB en 2017, un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro. Un tel ratio place la France à la 67ème place mondiale en termes d'environnement macroéconomique, selon le dernier Global Competitiveness Index, présenté par le World Economic Forum mercredi 28 septembre. Les derniers chiffres, publiés par l'Insee en septembre, incitent au pessimisme : la dette

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

est estimée à 98,4 % du PIB au deuxième trimestre 2016, avec un endettement de la France qui dépassera fin 2016 le seuil des 2 175Mrds d'euros.



UN TAUX DE CHOMAGE ELEVE QUI TEND A SE RALENTIR

Le taux de chômage est encore élevé en décembre 2016 à 9,7%, mais en baisse de 2,8% par rapport à octobre 2015 (9,97%).
Le taux de chômage dans le Var atteignait 11,4% à la fin 2015, et 10,7% au 2eme trimestre 2016 soit une variation annuelle de - 0,7%. (source DIRRECTE)

UN INDICE DES PRIX A LA HAUSSE PLUS MARQUEE ENCORE POUR LES COLLECTIVITES

La hausse des prix à la consommation hors tabac s'établit en 2016 à +0,5 % sur un an alors que l'indice du « panier du maire » a augmenté de 0,7 % sur un an hors frais financiers (valeur juin 2015).

OBJECTIF DE RALENTISSEMENT DE LA DEPENSE LOCALE DE FONCTIONNEMENT

Le Gouvernement avait fixé l'objectif d'un ralentissement de la dépense locale de fonctionnement à +1,2 % pour 2016 (0,60 % pour les EPCI). Concernant l'année 2017 l'Etat fixe un objectif de hausse de +1,3% pour les dépenses de fonctionnement pour le bloc communal.

Fixation d'un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) à valeur indicative

Évolution 2017/2016	Collectivités locales	Bloc communal	Départements	Régions
Dépenses totales	+ 2,0%	+ 2,1%	+ 2,2%	+ 0,8%
Dépenses de fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 1,1%
*Dépenses d'investissement**	*+ 3,1%*	*+ 4,7%*	*-0,5%*	*+ 0,2%*

Source : données PLF 2017 * estimations La Banque Postale Collectivités Locales par déduction des 2 premières lignes

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

LE CONTEXTE DES FINANCES LOCALES

LE BLOC COMMUNAL SUBIT LE CONTRECOUP DES DIFFICULTES DE L'ETAT

DES EQUILIBRES FINANCIERS TOUJOURS FRAGILES

Selon une étude réalisée par la Banque Postale, les collectivités locales verraient en 2016 leur épargne brute se replier légèrement après le répit enregistré l'an dernier (-2,6%, contre + 3,1% en 2015). Pourtant, hors impact des mesures nouvelles, le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement resterait marqué par un effort de maîtrise (+ 1,1%, après + 1,2% en 2015). L'explication du tassement de l'épargne brute est à chercher du côté des recettes :
La croissance de ces dernières décélérerait en raison de la poursuite de la baisse des dotations de l'État et de recettes fiscales moins dynamiques (+ 3,0 %, après + 5,2 % en 2015), liées notamment à des bases d'imposition moins favorables et à une utilisation limitée du levier fiscal par le bloc communal.

Après deux années de baisse, les dépenses d'investissement des collectivités locales pourraient repartir à la hausse (+ 1,3 %), une reprise timide qui serait essentiellement portée par le bloc communal. Leur financement serait assuré par un faible recours à l'endettement, les emprunts diminuant de 10,5 %, en privilégiant l'autofinancement. L'encours de dette progresserait de 1,5 % et atteindrait 181,7 milliards d'euros fin 2016.

LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC) MAINTENU

Comme annoncé par le premier ministre début septembre et afin de tenir compte des importantes évolutions de la carte intercommunale au 1er janvier 2017 (passage de 2 065 à 1 245 EPCI), le montant du FPIC est maintenu au niveau de 2016, c'est-à-dire à un milliard d'euros. En théorie, il aurait dû atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit environ 1,2 milliard d'euros.

DES REFORMES IMPORTANTES EN CHANTIER POUR LES COLLECTIVITES QUI SE POURSUIVENT

S'agissant du bloc communal, les principales nouveautés concernent :

- l'assouplissement des conditions de révision des attributions de compensation décidées au sein de chaque groupement intercommunal
- le nouveau mode de calcul de l'écrêtement de la DGF ainsi que des ajustements apportés au FPIC
- l'ajustement du Fonds de soutien à l'investissement local.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN BAISSE

Confirmée depuis 2015, la volonté du Gouvernement de faire participer les collectivités locales à la réduction des dépenses publiques par une contribution supplémentaire de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017 est venue s'ajouter à celle initiée dans la loi de finances de 2014 (6 Mrds € répartis sur 4 ans). L'ensemble de ces prélèvements représente, de façon cumulée, une ponction de 17 Mrds d'euros sur les collectivités.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

Le Projet de Loi de Finances 2016 a donc maintenu le niveau de 3,67 Mrds € dont 2,07 Mrds € pour le bloc communal par prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement. Mais au cours du dernier congrès des maires, le Président de la République est revenu sur cette contrainte afin de la diminuer de moitié sur 2017.

Pour le montant 2017 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des différentes allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux, l'enveloppe de DGF est fixée à 30,86 milliard d'euros, en recul de - 7 % sur un an (-2,63 milliard d'euros), en raison de la dernière tranche de contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Rappelons que depuis 2013, l'enveloppe annuelle de DGF a fondu de 26 %, laissant augurer une baisse de la DGF 2017 pour les collectivités locales

Concernant la répartition de la baisse des dotations de 2,63 milliards d'euros de la DGF en 2017 les efforts sont répartis de la manière suivante :

- -725 millions d'euros pour les communes ; (28%)
- -310,5 millions d'euros pour les intercommunalités ; (12%)
- -1,148 milliard d'euros pour les départements ; (44%)
- -451 millions d'euros pour les régions. (17%)

Concernant une des composantes de la DGF (la dotation d'intercommunalité), il est à noter que la moyenne nationale est fixée à 48,08 €/hab. contre 45,40 €/hab. jusque-là.

Toutefois même si le montant moyen de dotation d'intercommunalité pour l'ensemble de communautés d'agglomérations est supérieur en 2017 par rapport à 2016, il faut noter que la dotation d'intercommunalité de la CAD n'était de 37,04€/habitant en 2016. Notons également que les autres composantes de la DGF seront aussi fortement impactées par la baisse de l'enveloppe normée.

Par conséquent, malgré la hausse de la dotation d'intercommunalité, la DGF des intercommunalités sera en baisse de 310 millions d'euros, car la dotation d'intercommunalité n'est qu'une composante de la DGF.

Pour mémoire, la suppression de la réforme de la DGF inscrite à L'article 150 de la loi de finances pour 2016 qui fixait les grands principes d'une réforme de la DGF du bloc communal est jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux. Par conséquent cette mesure est purement et simplement supprimée. Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une loi spécifique relative » qui sera présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

De même, le projet de coefficient de mutualisation, qui devait compléter le coefficient d'intégration fiscale (CIF), est abandonné.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (FSIL) MAINTENU ET LEGEREMENT AUGMENTE

Comme l'an dernier, il est créé pour 2017 une dotation budgétaire de soutien à l'investissement du bloc communal pour un total de 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Cette dotation est composée de plusieurs enveloppes et sous-enveloppes :

Une première enveloppe de 600 millions d'euros constituée de :

- 150 millions d'euros au titre du pacte signé entre l'Etat et les 15 métropoles,
- de 450 millions d'euros de crédits distribués par les préfets de régions sur le fondement des grandes priorités de l'Etat (transition énergétique, mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics, mobilité, logement et hébergement, numérique).

Une seconde enveloppe de 600 millions d'euros, fléchée vers les centres-bourgs et le développement des territoires ruraux et visant à financer des priorités d'aménagement (accès aux services et aux soins, attractivité et activité économique, numérique, transition énergétique et cohésion sociale) Elle est composée de :

- 216 millions d'euros au titre des contrats de ruralité
- 384 millions d'euros de hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint un milliard d'euros en 2017.

Les crédits de ces deux enveloppes sont inscrits au budget d'investissement des communes et intercommunalités concernées. Par dérogation, les crédits de la seconde enveloppe peuvent être inscrits en section de fonctionnement pour la réalisation d'études préalables, dans la limite de 10 % du montant de la subvention.

Par ailleurs, les seuils d'éligibilité de la DETR sont relevés : pourront en bénéficier les EPCI de moins de 75 000 habitants (contre 50 000 actuellement) ou dont la commune la plus peuplée ne dépasse pas 20 000 habitants (contre 15 000 actuellement).

Pour mettre un terme à des interprétations divergentes sur le Fonds de soutien à l'investissement local entre certaines régions, un amendement vient harmoniser les règles d'attribution du fonds de soutien à l'investissement local en précisant qu'il est cumulable avec d'autres subventions et ne peut être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût d'opération. Un second amendement permet aux parlementaires de participer aux travaux de la commission départementale chargée de répartir la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

En outre, la gestion de l'enveloppe du fonds de soutien à l'investissement public local destinée aux communes rurales est confiée aux préfets de département plutôt qu'aux préfets de région.

L'AGGLO DANS LE CONTEXTE NATIONAL
LES PREMIERS BILANS DE L'EXERCICE 2016

Pour la section d'investissement (y compris la couverture des reports), le résultat n'est déficitaire que de 186 000€, ce qui est faible au regard du montant total des paiements et reports cumulés (16,8M€).

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

Notre niveau d'investissement est continu. Son financement est assuré par la dette à hauteur de 4,7M€ au titre de l'année 2015 et 1,5M€ au titre de 2016. Le stock de dette est porté à 37,7M€ au 1er janvier 2017.

L'exécution de la phase 2016 du PPI a connu des ajustements budgétaires liés au degré de maturité de certains projets communaux financés par fonds de concours et d'autres parts au besoin de préparation technique et administrative qui ont nécessité plus de délai pour être opérationnels et donc réalisés sur l'exercice 2017.

Notre résultat prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2016 fait ressortir un excédent de plus de 3,3M€, supérieur à la prévision initiale, sous l'effet de la maitrise de nos dépenses et de l'encaissement d'une recette jusque-là inhabituelle de 1,15M€, par le versement du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), dont les communes de la CAD ont également pu bénéficier pour un montant de 1,8M€.
Il convient de soustraire à ce chiffre la part du virement à la section d'investissement prévue dans le cadre du budget 2016 pour 1,5M€, en participation à l'autofinancement.

S'agissant des dépenses, le taux de consommation des crédits a respecté les enveloppes allouées, même si nous avons dû abonder de 255K€ la section de fonctionnement pour faire suite aux conséquences de l'incendie de la déchèterie de Draguignan. Nous avons tout de même dégagé des économies sur plusieurs chapitres. Sur le chapitre des charges à caractère général (011), nous avons grâce aux dialogues de gestion pu économiser 907K€, alors même que nos prévisions au BP 2016 étaient sur ce chapitre inférieures à celles du BP 2015 ; et ce malgré le coût du sinistre de la déchèterie de Draguignan, dont l'impact financier a été de plus de 1M€.
Sur les charges de personnel (012), nous avons également pu réaliser une économie de plus de 756K€.

Côté recettes, certains chapitres ont enregistré plus de recettes que prévu. C'est le cas en matière de fiscalité puisque nous avons enregistré 1,35M€ de recettes supplémentaires dont le FPIC signalé plus haut, même si du fait de la réintégration de bases de TH exonérées par les services fiscaux de plus de 4M€, nous avons vu notre produit de TH baisser de 379K€…

Le chapitre des recettes exceptionnelles (77) a lui enregistré plus de 150K€ de recettes imprévue liées au versement par l'assurance d'un premier acompte permettant de couvrir partiellement les conséquences liées à l'incendie de la déchèterie de Draguignan.

LES GRANDES ORIENTATIONS RETENUES POUR 2017

UN NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL

Le périmètre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise fait l'objet d'une nouvelle extension au 1er janvier 2017, puisque la CAD a accueilli les communes de Bargème, La Bastide, Comps sur Artuby et La Roque Esclapon. Ce faisant le périmètre de nos compétences ayant été modifié notre budget en sera également légèrement impacté.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

En complément des incidences liées aux nouveaux périmètres intercommunaux, d'autres éléments viendront modifier notre fonctionnement à l'horizon 2020, notamment sous l'effet de la loi Notre, avec l'intégration aux intercommunalités des compétences eau/assainissement et GEMAPI.

DES PERSPECTIVES SOUS CONTRAINTE DE RECETTES.
LES EFFETS DE LA REFORME DE LA DGF SONT OFFICIELLEMENT REPORTES… MAIS LA BAISSE DEMEURE

Le Projet de Loi de Finance 2016 intégrait la réforme de la DGF dont l'objet était d'en simplifier l'architecture, en supprimant progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités, tout en faisant reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges.
L'objectif était de faire disparaître progressivement ces écarts, d'augmenter son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et intercommunalités les moins favorisées avec un encouragement à l'intégration fiscale, et enfin de rendre la DGF plus lisible.

L'entrée en vigueur de cette réforme est finalement repoussée à 2018, mais le montant de la baisse de cette enveloppe normée se poursuit pour 2017. Ce report devrait permettre de clarifier, de donner lisibilité et prévisibilité, et d'assurer l'équité dans le financement des nouveaux emplois de la DGF.

L'application des précédentes lois de finances 2014 (6 Mrds € sur 4 ans) et 2015 (11 Mrds € entre 2015 et 2017) c'est traduite, hors effets supplémentaires de la réforme, par une baisse importante de ce produit depuis 2011 de 3,1M€, sachant que pour 2017, la baisse sera réduite de moitié, suite à une annonce du Président de la République au dernier congrès de Maires.

Compte-tenu des éléments du projet de loi de finances 2017, nous retiendrons à ce stade pour le BP 2017 une inscription de la DGF à 7,35 M€ soit en baisse de 650K€ par rapport à 2016.

UNE PROGRESSION DES RECETTES FISCALES LIMITEE A CELLE DES BASES
DES TAUX DE FISCALITE REVUS A LA BAISSE

Aucune hausse des taux de fiscalité n'est envisagée. Ce souhait affirmé par les élus depuis le vote du BP 2015, était même renforcé par l'idée de baisser cette fiscalité si cela était possible. Aujourd'hui, afin de respecter cette volonté de l'exécutif, il est envisagé une baisse du taux de foncier bâti dans ce contexte pourtant tendu, afin d'alléger la pression fiscale qui pèse sur les ménages.

L'hypothèse de croissance des bases fiscales est de 1,1 %, correspondant à la revalorisation nationale de 0,4 % des bases (PLF2017) et à une croissance naturelle prudente de 0,7 %. Concernant cette revalorisation nationale, ce débat annuel devrait disparaître puisqu'il a été décidée par l'assemblée nationale que la revalorisation serait égale au dernier taux constaté d'inflation (et non à l'inflation prévisionnelle).

DES PRODUITS DES SERVICES INDEXES

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables permet une mutualisation des charges de service public et l'expression de la solidarité au sein de la population. Dans ce cadre, la CAD a rééquilibré la contribution des usagers des services publics dès 2015 (exemple : le service des sports pour l'utilisation des équipements).

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

Compte tenu des décisions prises au moment du vote du budget primitif 2015, notamment au travers de la recherche de pistes d'optimisation de l'ensemble de nos dépenses, et de l'instauration de la fiscalité sur le foncier bâti, la hausse mesurée de l'endettement envisagée initialement en 2015 permettra à terme de maintenir la situation financière de la CAD à un niveau satisfaisant, tel que nous le connaissons actuellement.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

MAITRISE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAINTENUE

Depuis plusieurs années, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la CAD s'impose.
Cette exigence a été renforcée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques engagée dès janvier 2015 autour d'un double objectif : réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et consolider l'autofinancement. Une nouvelle gouvernance a été définie et des objectifs de mandature ont été fixés avec une priorité donnée aux investissements soutenables et productifs.

Aussi, à périmètre constant, le budget de fonctionnement de 2017, tout comme ce fut le cas en 2016, sera impacté par les mesures positives de cette démarche volontaire et se traduisant donc par une faible évolution du budget. A périmètre constant, notre objectif de progression des dépenses reste identique à celui ciblé dans le cadre du BP 2016, sachant que l'intégration des quatre nouvelles communes impactera de façon mesurée le budget, compte tenu des transferts d'activités (impact évalué à 136K€ dans le cadre du transfert de charges).

Nous retiendrons également au titre des incidences budgétaires, l'organisation particulière mise en place suite à l'incendie de la déchèterie de Draguignan, qui aura eu un impact de plus de 1,1M€ en 2016, et qui alourdira également le budget 2017 de plus d'un million d'euros, durant cette période de transition et jusqu'à la réouverture définitive de cet équipement totalement réaménagé.

LES PEREQUATIONS : UNE QUASI STABILISATION

Notre intercommunalité est contributrice à un seul fonds de péréquations et compensations : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources). Le FNGIR est désormais augmenté pour intégrer celui les quatre communes, mais l'augmentation de ce prélèvement sera compensée dans le cadre de l'attribution de compensation.

Concernant le Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), celui-ci ne progressera pas en 2017. Toutefois les nouveaux schémas de coopération intercommunale risquent d'impacter fortement les montants individuels d'attribution ou de contribution au FPIC et donc les budgets du bloc communal. Compte tenu du manque de lisibilité, d'une part dû au nouveau périmètre intercommunal dans lequel s'intègre la Communauté d'Agglomération Dracénoise, et d'autre part de certains éléments de calcul à ce stade de l'exercice, les hypothèses retenues conduisent à ne retenir pour la préparation du BP 2017, et par mesure de prudence, qu'un montant prévisionnel d'une recette de 550K€ à ce titre.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

UNE MASSE SALARIALE CONTRAINTE ET ENCADREE

En comparant ces chiffres sur plusieurs exercices, la CAD confirme sa maîtrise des coûts salariaux malgré les impacts des mesures imposées par les réformes de cadres d'emplois, les revalorisations de points d'indices, les hausses annuelles du SMIC, les cotisations patronales, le GVT….même si toutes ces réformes n'interviennent pas toutes en même temps et systématiquement.

Ainsi, l'hypothèse de hausse retenue pour la masse salariale en 2017 sera d'environ +0,9% de BP à BP, à ce stade de la préparation budgétaire.

UN NIVEAU DE SUBVENTION MAINTENU

Après l'effort de 2015 demandé aux associations, le niveau des subventions de fonctionnement sera maintenu en 2017.

Néanmoins, le chapitre des subventions pourra connaitre une variation en 2017 lié :

- à la prise en charge par la CAD de la contribution au SDIS, pour le compte des communes de Sillans la Cascade, Bargème, La Bastide, Comps sur Artuby et La Roque Esclapon
- à la réforme des modalités de calcul de ces contributions instaurées par la SDIS depuis 2015 ainsi qu'à l'indexation de celles-ci.

De même, au titre de la politique de la ville, des actions liées à l'appel à projet pourraient être inscrites dans ce cadre conventionnel avec l'Etat et les communes concernées.

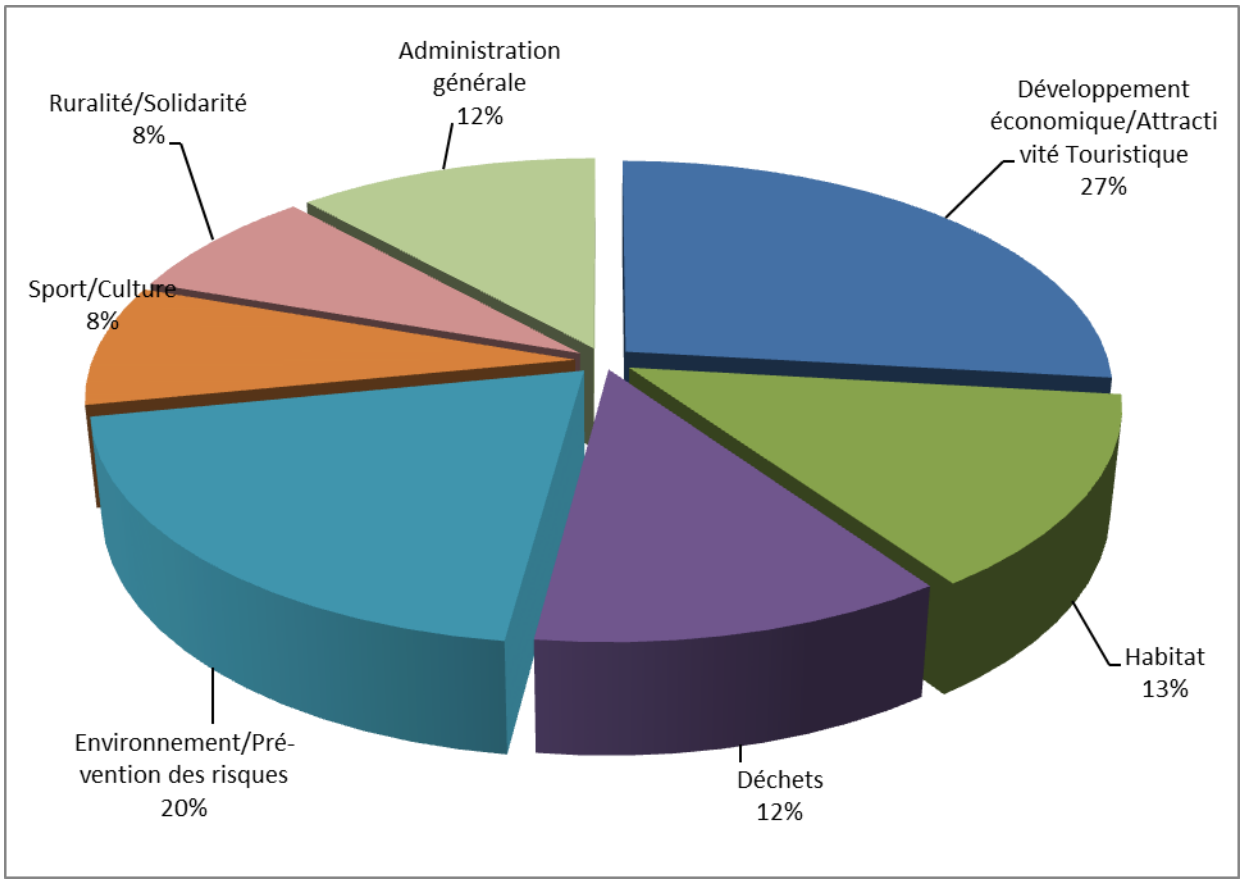
UNE CAPACITE D'INVESTISSEMENT REAFFIRMEE

Dans le cadre défini en 2016 d'une programmation budgétaire, et à l'appui d'un PPI planifié jusqu'en 2020 avec une enveloppe moyenne annuelle de 12M€, le territoire continue à investir dans une perspective d'aménagement et de soutient à l'économie locale et à l'emploi.

Pour mémoire, recentré sur nos compétences, ce PPI s'articule autour des trois grands objectifs majeurs de la mandature :

- Développement économique et attractivité,
- Ruralité et solidarité,
- Performance publique (service public de proximité et de qualité, maîtrise des dépenses, optimisation des recettes, investissements productifs, mutualisation, exemplarité), et répartition équilibrée des investissements entre compétences obligatoires, optionnelles et facultatives comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE



Concernant l'investissement prévisionnel 2017, il reprendra naturellement son phasage annuel à hauteur de 12,4M€, auquel s'ajoutera le report de crédits des opérations en cours, ainsi que le décalage de certains projets dont la maturité n'était pas suffisante et qu'il convient de reprogrammer, ou ceux dont la mise en œuvre a nécessité une période de préparation plus longue, en parfaite liaison avec les communes concernées pour ce qui concerne les fonds de concours.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

La couverture des investissements sera opérée partiellement par des subventions, notamment par le biais des contrats en cours de finalisation avec l'Etat (Contrat de ruralité ex fonds de soutien à l'investissement) et la Région pour le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET). Concernant le Département, le cadre et le montant de son intervention au titre de l'exercice 2017 sont considérés comme étant constants.

UN COUT D'ACCES AU CREDIT TOUJOURS HISTORIQUEMENT BAS ET DES LIQUIDITES SUFFISANTES

Les marges bancaires ont connu un recul important depuis 2013. Elles sont désormais bien inférieures à 100 points de base et les taux interbancaires « zone euro » ont atteint un niveau historiquement bas et même négatif comme l'Eonia, même si certains facteurs internationaux tel le BREXIT ou encore l'élection du dernier Président des Etats Unis, ont eu temporairement une influence à la hausse sur les taux directeurs.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

Par ailleurs, après avoir connu une période de manque de liquidité, les années 2014 et 2015 ont été marquées par un excès de liquidité, 2016 ayant vu le retour de partenaires, permettant un accès facilité au crédit.

UN ENDETTEMENT RELATIVEMENT BAS, MAITRISE ET SECURISE

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette du budget principal s'établissait à 37,7M€ avec une structure de la dette saine :

- 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- 81,12% en taux fixe (67,5%en 2016), 18,88% en taux variable simple (32,5% en 2016), permettant toujours une gestion active de notre dette, mais ayant été sécurisée sur des taux bas.
- Son taux moyen est de 2,58% contre 2,85% en 2016.

La capacité de désendettement de la collectivité est ainsi de 5,6 années

DES EXCEDENTS CUMULES CONFORTES A 13,2M€

Aux excédents cumulés de 11,5M€ en 2015, s'ajoutent les résultats de l'exercice 2016 de 1,7M€ qui nous permettent de répondre à nos besoins d'autofinancement prévus dans le cadre du budget 2016, déduction faite de 125K€ au titre de l'affectation des résultats 2015, et d'équilibre budgétaire au titre du BP 2017. Comme cela avait été exposé dans le cadre de la prospective financière et de l'établissement du PPI 2016/2020, notre EPCI dispose d'un résultat progressivement constitué lui permettant de pouvoir répondre aux aléas et de proposer des mesures appropriées visant dans le cadre financier contraint à :

- faire face à la baisse des dotations de l'Etat,
- structurer son désendettement,
- soutenir l'autofinancement d'une partie des investissements à venir,

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Comme depuis 2013, il n'y aura pas de subvention attendue du budget principal. Les mesures d'utilisation de l'excédent et de relèvement du taux de versement transport, permettent d'équilibrer ce budget tout en assurant de nouveaux services et en permettant de financer une partie des investissements. A noter toutefois que la loi de finances pour 2016 qui a relevé le seuil d'assujettissement au versement transport, de 9 à 11 salariés est une source de baisse limitée de recettes. C'est à l'aune de ces indicateurs, que sont fixés les engagements de dépenses d'investissement dans le cadre du nouveau schéma transports, considérant également l'élargissement du périmètre de notre EPCI, qui pourraient avoir un impact sur le service des transports mi 2017.

BUDGET ANNEXE DU SPANC

L'activité de contrôle des installations menée par une équipe renforcée d'un technicien et dotée de moyens supplémentaires, permet au travers des redevances perçues et des subventions versées par l'agence de l'eau, d'assurer un équilibre financier pérenne mais précaire.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

Courant 2017, l'équipe technique pourra compter sur un renfort supplémentaire, par la mise à disposition à 50% d'un agent de l'ex Communauté de Commune Artuby Verdon.

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL

Comme évoqué ces dernières années, le budget de l'office de tourisme intercommunal ne trouve son équilibre financier qu'au travers d'une subvention annuelle du budget principal. Face aux différentes mutations technologiques et notamment celles liées aux données accessibles grâce à internet, la forme des services proposés a été revue pour toucher plus de touristes potentiels. Cette réflexion a permis la définition d'un nouveau schéma de développement touristique, qui s'appuie sur une redistribution des moyens visant à présenter plus de contenu dématérialisé partout et tout le temps, afin d'attirer les touristes sur notre territoire, de mieux correspondre à l'attente de la « clientèle » avec des outils et services accessibles 24h/24H et réactifs, au détriment peut être d'une présence uniforme et plus classique sur le territoire visant à renseigner les touristes déjà présents.
Comme pour d'autres compétences, le budget du tourisme sera lui aussi impacté par l'extension de périmètre de la CAD, avec le point info tourisme de Comps sur Artuby, ouvrant ainsi les portes du Verdon à notre territoire. Dans ce cadre-là également, le transfert de charges (dépenses de personnel, communication,…) et de recettes (taxe de séjour, subventions,…) permet de tenir compte de ce nouveau territoire.

BUDGETS ANNEXES DES ZAC

Comme depuis plusieurs années, nos budgets de ZAC ne connaîtront pas d'activité réelle. Nous pouvons noter que le bilan final de la CPA Chabran/les collettes/Ste Barbe étant actée, nous allons pouvoir délibérer pour clôturer la ZAC Chabran dont le bilan définitif vient de nous être communiqué. Nous conserverons donc le budget des Bréguières et de Ste Barbe, qui subsisteront jusqu'à la fin de la convention d'aménagement signée avec LODRAC, pour l'un, et jusqu'à la vente de terrain ou la fin des aménagements pour l'autre.

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Pour la première année, ce budget apparait dans la liste de nos documents budgétaire, suite à l'extension de périmètre de notre EPCI et à notre prise de compétence en la matière. Dans un premier temps le budget primitif 2017 a été instauré et voté au conseil d'agglomération du 15 décembre dernier. Ce budget prévisionnel sera amendé en cours d'année.

BUDGETS ANNEXES A VENIR

Transfert des compétences eau et assainissement à l'échéance 2020, nous imposera à l'avenir la création de deux nouveaux budgets annexes.

Envoyé en préfecture le 27/01/2017
Reçu en préfecture le 27/01/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170119-C_2017_006-DE

POUR CONCLURE

Quel horizon pour la fin de ce mandat

Comme nous l'avons déjà affirmé précédemment, pour faire face aux contraintes toujours présentes, nous devons de la même manière:

- Poursuivre la rationalisation de nos interventions et rendre effectives nos démarches de mutualisations.
- Poursuivre l'intégration communautaire, en redéfinissant le rôle de l'intercommunalité dans le but d'optimiser le fonctionnement et l'efficience du service rendu dans tout le territoire composé désormais de 23 communes.

Quelle capacité financière pour notre agglomération ?

Après avoir agi sur la fiscalité, dans un contexte très contraint de baisse drastique et rapide des dotations de l'Etat (DGF 2011 : 11,1M€ – DGF 2017 estimé : 7,35M), nous devons nous attacher à maintenir de nos ratios fondamentaux pour :

- assurer la stabilité ou la faible progression du budget de fonctionnement, pour financer par l'épargne nos projets d'investissement,
- conserver une capacité de désendettement maîtrisée,
- rechercher les cofinancements.

Cela devrait nous permettre de maintenir des ratios soutenables sans toutefois négliger d'interroger annuellement l'ensemble des ressources indispensables pour la collectivité : tarification, mix des différents leviers qui devront sans aucun doute être mobilisés pour faire face aux mesures gouvernementales de diminution des transferts financiers vers les collectivités locales.

De notre capacité d'intervention pluriannuelle à ce titre, découlera celle à réaliser les investissements programmés.

Telles étaient déjà les orientations 2016 qui sont volontairement confirmées en 2017, pour permettre à la CAD de remplir dans la continuité ses missions, dans le cadre de ses compétences et de poursuivre le développement de la Dracénie, à l'appui d'une politique d'investissements très déterminée, à travers un projet de territoire dynamique, soutenable et atteignable, en vue de conforter son activité, soutenir le tissu économique local, développer son attractivité, améliorer la qualité de vie de ses habitants.